

## Conseil d'Etablissement

### Procès-verbal de la séance du 5 novembre 2024

**Corseaux, Salle du Conseil**  
(Rue du Village 4)

Quart politique : Mme Madeleine Skinner, Présidente

M. Laurent Paschoud, Corseaux

*Excusés :* Mme Céline Murisier, Jongny

*M. Gilbert Cavin, Chardonne*

*M. Cédric Desmet, Corsier-sur-Vevey*

Quart établissement scolaire : Mme Valérie Boden, Directrice

Mme Cloé Moser, enseignante

M. Matthias Haussener, enseignant

Mme Sonia Baechler, enseignante

Mme Valentine Monney, infirmière scolaire

Quart parents : Mme Nadine Ducotterd, Mont-Pèlerin

Mme Nathalie Howald, Chardonne

Mme Stéphanie Morson, Corseaux

Mme Valérie Jolissaint, Corseaux

*Mme Aline Forgerit, Chardonne*

*Excusée :*

Quart représentants de la Mme Alexia de Montmollin, APE

Société civile Mme Chrystelle Schmocke, Bibliothécaire

Mme Coline Castagnetti, coordinatrice ASICC

*Mme Susana Rodriguez Soc. Dév. Corsier*

*M. Thierry Chevalley, Animateur Egzeko*

Secrétaire : Mme Christine Cuénod-Cochard

## 1. Accueil par la Présidente

**Mme M. Skinner**, Présidente, ouvre la séance à 19h30. Elle souhaite la bienvenue aux membres du CE. Elle rappelle le décès tragique de Mme Aline Stromboni, survenu le 18 octobre dernier. Mme Stromboni était venue présenter le projet Eco-Schools en janvier 2022.

Elle propose à l'Assemblée de se lever et de respecter une minute de silence en mémoire de la défunte.

Les membres suivants sont excusés : Mmes C. Murisier, A. Forgerit et S. Rodriguez. MM. G. Cavin, C. Desmet et Th. Chevalley.

Comme voté lors de la dernière séance du CE, deux nouvelles membres rejoignent le Quart représentants la Société civile. Mme Coline Castagnetti, coordinatrice des Secteurs de l'ASICC, est en fonction depuis mai 2024. Elle remplace Mme L. Heiniger. Mme Alexia de Montmollin APE, enseignante, habite Chardonne et remplace Mme F. Mietta.

Un tour de table est proposé par **Mme la Présidente** afin que chacun puisse se présenter.

L'ordre du jour est accepté à l'unanimité.

## 2. Procès-verbal de la séance du 21 mai 2024

Le procès-verbal est accepté à la grande majorité.

## 3. Communications de Mme V. Boden, Directrice

**Mme V. Boden** propose de prendre la parole après le point 5.

## 4. GT LIFT, suivi, Mme M. Skinner

-**Mme la Présidente** informe que **Mme Joliquin**, l'une des accompagnatrices des modules a quitté LIFT. **Mme Morgane Feldmann** complètera le comité de pilotage. Elle a une expérience extra-scolaire dans le domaine des RH au CHUV.

-Cet été, un peu plus de la moitié de la volée 2023-2025, composée de 18 jeunes, a terminé son expérience sur le terrain.

-Le 30 août dernier, 9 jeunes ont repris leur dernier stage. Ils devraient le terminer d'ici la mi-décembre. Une situation a demandé plus de soutien de la part de **Mme M. Skinner**. Une jeune a rencontré quelques problèmes mais elle a su trouver la motivation et l'énergie nécessaires pour terminer le stage début novembre 2024.

-La nouvelle volée 2024-2026 est composée de 9 jeunes qui, excepté une élève, ont tous débuté leur premier stage LIFT au début novembre.

## 5. Quart parents – Informations

Au nom du Quart parents, **Mmes N. Howwald, N. Ducotterd, V. Jolissaint et S. Morsons** s'expriment à tour de rôle dans les sujets suivants :

-Lors de l'AG du Quart parents et de l'APE, le 1<sup>er</sup> octobre 2024, seules 8 personnes y ont assisté (30 personnes en 2023). Comment attirer les parents, pourquoi ce désintérêt ?

Lors des réunions de parents, le film sur le CE est-il toujours diffusé ? **Mme V. Boden** répond qu'il n'a pas été montré dans toutes les classes. Un rappel sera envoyé aux enseignants.

Pour des raisons professionnelles, les membres du Quart parents n'étaient pas présents lors des portes ouvertes des 1-2P, le 17 août 2024.

-Concernant les QR code, certains parents ont de la difficulté à adopter ce nouveau système. Ils n'ont plus la circulaire affichée sous les yeux. Il faudra un peu de temps, mais le principe n'est pas remis en cause.

-La sécurité des enfants lors des zones grises (Entre la fin de l'école et le départ du transport) engendre un souci chez quelques parents. Ce sont des enfants du cycle initial de Jongny qui attendent le bus scolaire sans surveillance quatre fois par jour, durant une vingtaine de minutes. Cette situation inquiète une maman. A qui incombe la responsabilité lors de ce temps d'attente ?

**Mme A. de Montmollin** (APE) a reçu la copie de la lettre envoyée à l'ASICC, concernant l'attente du bus à Jongny. Cette problématique n'est pas de la compétence de l'APE. Si des solutions sont proposées par le politique, l'APE pourrait les approfondir.

**Mme V. Jolissaint** demande si les personnes sur place, l'UAPE, les enseignants, les aides à l'enseignement pourraient être recrutées pour la surveillance. Faut-il faire appel à des bénévoles, des séniors, des civilistes ?

La demande a été signée par une vingtaine de parents. Mais combien de familles sont-elles réellement concernées ?

**M. L. Paschoud** répond que cette situation a été discutée au CODIR. Du côté juridique, lorsque les parents amènent leurs enfants au bus, le transporteur est responsable. La responsabilité incombe à l'ASICC lorsque les enfants quittent le bus.

Un point de situation a été élaboré pour tous les collèges. En résumé, il y a un car postal, un bus A et un bus B.

L'endroit problématique se trouve à Jongny. Le bus B arrive à 8h12 et la sonnerie de l'école est à 8h30. A midi, l'école se termine à 11h55 et le bus arrive à 12h15.

A 13h37, le bus dépose les enfants et les cours reprennent à 13h55. La journée scolaire s'achève à 15h35 et le bus part à 15h55.

Pour les autres communes, aucun problème n'est à signaler car l'attente varie de 0 à 12 minutes.

Concernant la problématique de Jongny, le CODIR cherche des solutions. Les possibilités rejetées sont la surveillance par les concierges, les éducatrices de l'UAPE (une éducatrice pour 12-13 élèves, difficile d'engager une personne surnuméraire) et les enseignants (séances de travail agendées parfois à midi, rencontre de parents).

L'ASICC cherche des solutions : l'engagement de 2 personnes pour 6 heures de travail hebdomadaire, soit un budget de CHF 7'000.00/année. L'idée est de recruter des surveillants au sein de l'EPS, de « Jongny Solidaire » et auprès des communes. Un cahier des charges sera établi. Les personnes engagées seront dédouanées de toutes responsabilités en cas d'accident. L'annonce est rédigée. Les familles seront averties lorsqu'une solution sera opérationnelle.

Cette situation perdure depuis de nombreuses années, les conditions changent, l'acceptation du risque, les attentes sont plus problématiques.

**-Mme N. Ducotterd** soulève le problème des parents qui, parfois paient une tranche horaire complète de garde, alors que celle-ci est juste amorcée. Leurs enfants suivent les activités de la société de gymnastique.

**M. L. Paschoud** répond que les parents doivent s'adresser à Ondine. L'horaire, les règlements et la tarification sont les mêmes dans les quatre communes.

**Mme N. Howald** demande si l'accueil pendant les vacances scolaires (3 semaines en été) sera reconduit en 2025.

**M. L. Paschoud** répond que cet accueil correspond à une demande, le retour des parents a été positif. La FAJ (Fondation de l'Accueil de Jour) accordera des subventions seulement si l'ASICC propose un accueil de 4 semaines lors des vacances scolaires. Ce qui représente un tiers de salaire du personnel éducatif.

Il faudra coordonner avec Egzeko qui propose des camps de jour en été et en automne.

**Mme C. Castagnetti** précise que le projet est à l'étude. Cet accueil se déroulera durant trois semaines en été et une semaine en automne, lors des vacances scolaires. Deux groupes d'âges distincts, 4 à 8 ans et 9 à 12 ans seront proposés aux parents.

**M. L. Paschoud** précise que le projet n'a pas été validé. Il est en cours de réflexion.

**Mme N. Howald** relève un cas particulier d'enfant à besoins particuliers pour l'accueil parascolaire. C'est une situation individuelle.

**M. L. Paschoud** précise que la coordinatrice s'occupe du conseil aux familles et du suivi des élèves à besoin particulier. Un projet va se mettre en place avec un financement du Canton. L'UAPE n'a pas l'obligation de prendre en charge les enfants à besoins particuliers. Des sanctions peuvent être prises comme l'exclusion temporaire lorsque des enfants agressent les éducatrices. Les parents devront accepter un suivi thérapeutique pour leurs enfants.

**Mme V. Boden** relève que certains élèves à besoins particuliers bénéficient d'un suivi à l'école et à l'UAPE. Il y a une demande pour assurer la continuité de la prise en charge entre l'école et les structures d'accueil. La DGEO suggère d'ouvrir des classes d'accueil régionales pour les élèves à besoins particuliers. Il est compliqué de faire venir des élèves d'autres communes avec la prise en charge du repas de midi. Si des élèves de Corsier devaient aller à Vevey dans une classe régionale, le repas de midi avec la garde serait facturé une trentaine de francs. Le Canton ne donne pas de réponse pour le financement.

**M. L. Paschoud** précise que, chez les enfants en préscolaire, il y a déjà des enfants à besoins particuliers.

Toutes ces prises en charges, les demandes administratives et de financement auprès de l'OFES (Office Fédéral pour l'Education et la Science) sont coordonnées par **Mme C. Castagnetti**.

**M. L. Paschoud** informe qu'un responsable RH et un responsable de l'accueil de jour, soit un chef de service qui sera très au fait des questions administratives va structurer l'administration de l'accueil de jour et aura des contacts avec les directrices des structures. Cela va dégager du temps administratif à **Mme C. Castagnetti** au profit des démarches liées à l'inclusion et au suivi des familles.

**Mme la Présidente** propose de revenir au point 3, **Communications de Mme V. Boden, Directrice.**

-Différentes actions doivent se mettre en place face au décès dramatique de **Mme A. Stromboni**. La journée pédagogique qui devait avoir lieu le mercredi 6 novembre 2024 a été reportée. Elle était prête, mais le cœur n'y était pas. Elle sera reportée au début de l'année 2025.

-La Direction des écoles va se concentrer sur l'administratif et absorber tous les dossiers jusqu'à la fin de l'année 2024. Le projet sur le pouvoir des mots va s'échelonner sur une année et demie.

-Le dernier projet co-animé par **Mme A. Stromboni** a été la cérémonie de certification d'Eco-Schools qui a eu lieu le jeudi 10 octobre 2024. Il y a eu un très joli retour du canton et d'Eco-Schools. Ce projet va se poursuivre.

-Un autre projet lancé par **Mme A. Stromboni** va se poursuivre avec **Mme V. Lakhrech**. Il s'agit d'un appui de lecture pour les élèves de 3-4P, avec un mentorat venant des élèves de 9 à 11S. Une trentaine d'élèves sont intéressés par le projet. Après avoir pris contact avec **Mme C. Murisier, Municipale**, un financement pourrait être trouvé. **Mme C. Castagnetti** sera sollicitée, il faudra un adulte pour superviser cet appui qui réunit des élèves d'âges différents. Les grands élèves pourraient venir à l'UAPE pour faire lire les petits. La discussion se poursuivra ultérieurement avec **Mme C. Castagnetti**.

-Le jeudi 7 novembre 2024, de 17h00 à 21h00, se déroulera la soirée des métiers pour les élèves de 10S. L'élève vient avec ses parents. Il y a un programme intéressant pour stimuler les parents dans la recherche d'apprentissage pour leur enfant. Ils doivent le soutenir dans ces démarches.

-**Mme V. Boden** remercie pour le soutien manifesté lors de cette période difficile et dramatique.

## 6. Divers et propositions individuelles

-**Mme S. Baechler**, au nom d'un groupe d'enseignants, remercie les autorités pour les travaux d'isolation réalisés dans les classes de Jaman, à Corsier. Le problème des stores électriques n'est pas résolu. Incessamment, ils remontent lors d'un rayon de soleil et descendent au moindre coup de vent. L'intendant va essayer de régler le problème. Elle demande s'il serait envisageable, lors de travaux entrepris par les communes, d'intégrer un ou deux délégués des enseignants afin de faire part des besoins des utilisateurs.

**Mme V. Boden** relève que la Direction des écoles est consultée lors des travaux envisagés au sein des collèges. Le problème des stores est récurrent à toutes les nouvelles rénovations.

**M. L. Paschoud** précise que les constructions relèvent de compétences communales. La Municipalité de Corseaux, une fois par année, rencontre les enseignants pour un point de situation.

**Mme S. Baechler** constate qu'il serait intéressant que chaque commune rencontre les enseignants afin de connaître leurs attentes.

**Mme la Présidente** transmettra le commentaire à **M. C. Desmet**. En prévision d'autres travaux qui vont être planifiés à Jongny et Chardonne, il serait pertinent d'inclure des enseignants délégués.

**Mme V. Boden** relève que, dans le cadre de la rénovation du collège de Corsier, la Direction a été consultée pour les questions énergétiques. Des indications générales sont données et les détails sont découverts une fois les travaux terminés. La Direction est impliquée dans les quatre communes.

**M. M. Haussener** précise que la rénovation du collège 1960 a été une réussite. Les enseignants ont été consultés. Les enseignants ont des approches différentes des architectes.

**Mme V. Boden** conclut en soulignant que le souhait du CE dans son ensemble est que les utilisateurs des bâtiments soient consultés avant d'entreprendre des travaux.

**Mme la Présidente** regrette que trois Municipaux soient retenus par d'autres engagements politiques ce soir.

-**Mme A. de Montmollin**, informe que, dans le cadre de l'APE, un cours d'auto-défense a été proposé en septembre 2024. Vu le succès rencontré, ce cours sera reconduit au printemps.

Les 23 et 30 novembre 2024, deux ateliers seront proposés. Respectivement, un sur le contrôle parental, temps d'écran et la gestion de l'utilisation du smartphone. L'autre cours s'inscrira dans un binôme parents-enfants dès 12 ans, sur l'utilisation de ChatGPT. **Mme A. de Montmollin** remercie les communes du Cercle qui ont permis de rendre ces activités gratuites grâce à leur soutien financier.

**Mme C. Castagnetti**, porte-parole d'Egzeko, informe que le bal de Noël pour les 9 à 11S sera déplacé au mois de janvier 2025 car il y a des réunions régionales de gymnastique.

## 7. Calendrier de la prochaine séance

La prochaine séance du CE aura lieu **le mardi 11 février 2025** à 19h30, à Chardonne. **M. G. Cavin** sera informé.

**M. L. Paschoud**, au nom de la Commune de Corseaux, invite les membres du CE à partager une collation.

La parole n'est plus demandée. **Mme la Présidente** remercie les membres du CE pour leur participation et la commune de Corseaux pour l'agape. Elle clôture la séance à 20h35.

## Pour le Conseil d'Etablissement

La Présidente



M. Skinner

La secrétaire



C. Cuénod-Cochard